



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dons

Question écrite n° 45155

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dons d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. En effet, si 4 608 malades ont pu bénéficier d'une greffe en 2008, les besoins "non couverts" demeurent importants et l'on compterait aujourd'hui 13 000 malades en attente de greffe. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour sensibiliser la population aux dons d'organes.

## Texte de la réponse

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes a connu une progression importante ces dernières années. On note une stagnation du nombre de greffes en 2008, avec 4625 greffes réalisées. Le nombre de donneurs prélevés atteint aussi un niveau toujours élevé, avec 24,6 prélèvements par million d'habitants. Ces résultats très encourageants ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en greffons, que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire. En 2008, 13 687 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 222 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps. Pour favoriser le don d'organes et informer l'ensemble des citoyens, l'Agence de la biomédecine organise chaque année la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, qui se tient le 22 juin. Par cet intermédiaire, elle sensibilise le grand public au don d'organes et lui rappelle l'importance d'échanger sa décision pour ou contre le don d'organes avec ses proches. Le dispositif prévu autour du 22 juin concernera une cible adultes et une cible jeunes (16-25 ans) avec, entre autres, une campagne nationale TV et une information spécifique vers les plus de 60 ans, qui sont également concernés par le sujet du don d'organes. En effet, l'âge n'est plus un facteur limitant au prélèvement d'organes, et les médecins jugent au cas par cas de l'opportunité du prélèvement et de la qualité de chacun des organes. Si le cœur et les poumons sont rarement prélevés au-delà de 60 ans, les reins et le foie le sont sur des personnes beaucoup plus âgées ; en 2007, 32 % des donneurs avaient plus de 60 ans. Les associations militant en faveur du don d'organes ont un rôle central dans cette journée nationale, puisqu'elles se mobilisent pour informer le grand public aux côtés des professionnels de santé et permettent ainsi d'être au plus proche de la population. L'Agence de la biomédecine valorise également le rôle des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés des jeunes sur le don d'organes, dans la continuité de la communication enclenchée avec la publication du décret du 18 décembre 2006 relatif à l'information des jeunes via la presse professionnelle pour rappeler notamment l'existence de l'espace « Médecins traitants » sur le site de l'Agence de la biomédecine et des outils qui sont mis à leur disposition. Des partenariats ont été reconduits pour démultiplier l'information, dans le milieu éducatif, avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF), la Mutualité française, les mutuelles étudiantes. D'autres partenariats ont vu le jour avec le soutien de la Fédération nationale de sapeurs-pompiers de France et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Les coordinations hospitalières de prélèvement et les associations sont associées à l'information du grand public lors de cette journée nationale. La mesure des performances de la campagne d'information 2007 indique que la population est largement sensibilisée au sujet : 7 personnes sur 10 qui déclarent se souvenir avoir entendu parler du sujet suite à la campagne. Elles sont également 52 % à restituer le message de cette journée nationale et 97 % trouvent que

c'est une campagne utile et claire ; des chiffres encourageants qui indiquent que le message de l'Agence, « Don d'organes : donneurs ou pas, je sais pour mes proches, ils savent pour moi », est entendu et compris. En outre, le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse a été choisi comme thème de la grande cause nationale 2009 par le Premier ministre. Ce label permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques et permettra de fait aux associations concernées d'étendre leurs actions de communication. Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr).

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45155

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2009, page 2740

**Réponse publiée le :** 12 mai 2009, page 4697